

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit :	Mélanges pour diffusion pulmonaire	Appellation commerciale :	Mélanges pour diffusion pulmonaire
Usage du produit :	Médical		
Nom chimique :	Mélanges pour diffusion pulmonaire	Synonymes :	Sans objet
Formule chimique :	Mélange de CO-Ne-C ₂ H ₂ -O ₂ -N ₂ -He	Famille chimique :	Sans objet
N° de téléphone :	Urgence : * 1 800 363-0042	Fournisseur /Fabricant :	Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2
		N° de téléphone :	(905) 803-1600
		N° de télécopieur :	(905) 803-1682

* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD ₅₀ (Espèces & voies)	LC ₅₀ (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
Monoxyde de carbone	0,001 - 0,4	630-08-0	Non disponible	1 807 ppm	25 ppm
Néon	0,001 - 2	7440-01-9	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Acétylène	0,001 - 1	74-86-2	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Oxygène	0,001 - 23,4999	7782-44-7	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Hélium	0,001 - 15	7440-59-7	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple
Azote	58,1 - 99,999	7727-37-9	Non disponible	Non disponible	Asphyxiant simple

3. Identification des risques

Vue d'ensemble des urgences

DANGER! Gaz haute pression. Peut provoquer une suffocation rapide. Peut causer des vertiges et la somnolence. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.

VOIES D'EXPOSITION : Inhalation.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGÜÉ) :

INHALATION :

Respirer 80 % ou plus d'oxygène à la pression atmosphérique pendant quelques heures peut causer la congestion nasale, la toux, des maux de gorge, des douleurs thoraciques et des difficultés respiratoires. Respirer de l'oxygène à une pression plus élevée peut augmenter la probabilité des effets nocifs dans une période de temps plus courte. Respirer de l'oxygène pur sous pression peut causer des lésions pulmonaires et affecter également le système nerveux central, provoquant des étourdissements, une mauvaise coordination, des picotements, des troubles de la vision et de l'ouïe, des contractions musculaires, l'évanouissement et des convulsions.

CONTACT AVEC LA PEAU : Irritation de la peau : Non disponible. Sensibilisation du produit : Non disponible. Une exposition prolongée peut causer des brûlures et des ulcérations.

ABSORPTION CUTANÉE : Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

INGESTION : Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

CONTACT AVEC LES YEUX: Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

Les renseignements disponibles ne montrent aucune évidence d'effets nocifs.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

AVERTISSEMENT : L'administration du mélange pour diffusion pulmonaire peut être dangereuse et contre-indiquée. Ce produit ne doit être utilisé que sous la supervision d'un médecin maîtrisant les méthodes d'utilisation et d'administration des mélanges pour diffusion pulmonaire. Il doit connaître la posologie, les effets, les méthodes de dosage ainsi que la fréquence et la durée de leur utilisation. En outre, il doit être au fait des dangers, des contre-indications et des effets secondaires ainsi que des précautions à prendre lors de l'administration du produit.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

Voir « Remarques pour le médecin » dans la section des Premiers soins .

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune donnée connue.

CANCÉROGÉNÉICITÉ :

Non considéré comme cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

4. Premiers soins

INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Aucun soin d'urgence prévu.

INGESTION :

Ce produit est un gaz à température et pression normales.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Aucun soin d'urgence prévu.

NOTES AU MÉDECIN :

Les traitements de soutien devraient inclure la sédation immédiate, la thérapie anti-convulsive si nécessaire et le repos. Des études effectuées sur des animaux laissent supposer que l'administration de certaines drogues comme la phénothiazine et la chloroquine augmentent la susceptibilité à la toxicité de l'oxygène en fortes concentrations et pressions. Ces mêmes études indiquent aussi que la déficience en vitamine E peut augmenter la susceptibilité à la toxicité de l'oxygène. L'obstruction des voies respiratoires pendant des tensions élevées en oxygène peut causer un affaissement des alvéoles pulmonaires après l'absorption de l'oxygène. De même, l'occlusion de la trompe d'Eustache peut causer la rétraction du tympan et l'obstruction des sinus paranasaux et provoquer un mal de tête de type « crâne vide ». Les nouveau-nés prématurés exposés à de fortes concentrations d'oxygène peuvent être atteints de troubles rétinien latents pouvant mener à un décollement de la rétine et à la cécité (fibroplasie rétrolentale). Des lésions de la rétine peuvent également se produire chez les adultes exposés à de l'oxygène à 100%, sous des pressions plus élevées que la pression atmosphérique, particulièrement chez les individus dont la circulation rétinienne est déjà compromise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

INFLAMMABLE : Non **SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ?** Sans objet

POINT D'ÉCLAIR (Méthode d'essai) : Sans objet **TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION :** Sans objet

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR, % en volume :	SEUIL MINIMAL : Sans objet	SEUIL MAXIMAL : Sans objet
---	-----------------------------------	-----------------------------------

MOYENS D'EXTINCTION :

Ce mélange ne peut pas s'enflammer. Utiliser les moyens appropriés pour les incendies des environs.

TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :

DANGER! Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, et retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Le contact avec un matériau combustible peut provoquer un incendie ou une explosion. La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans la bouteille et la faire éclater. Les vapeurs sont extrêmement irritantes. Tout contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. La plupart des contenants sont dotés d'un dispositif de sécurité conçu pour évacuer le contenu s'il y a exposition à des températures élevées. La cigarette, les flammes et les étincelles en présence d'oxygène enrichi constituent des dangers d'explosion.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Aucun.

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les bouteilles.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Sans objet.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :

DANGER! Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes au besoin. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «p remier arrivé, premier sorti».

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P -1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « *Safe Handling of Compressed Gases in Containers* », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

Gaz haute pression. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. **Gaz pouvant causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.** Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

VENTILATION LOCALE :Préférable

MÉCANIQUE (générale) :Acceptable.

SPÉCIALE :Sans objet.

AUTRES :Sans objet.

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter des appareils respiratoires pour les vapeurs ou alimentés avec de l'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil de concentration (TLV). Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être en fonction de la norme CSA Z94.4 courante, «Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires». Les appareils respiratoires doivent être conformes à la MSHA et la NIOSH.

PROTECTION DE LA PEAU :Préférable pour la manutention des bouteilles.

PROTECTION DES YEUX : Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et les directives et règlements provinciaux.

AUTRES PROTECTIONS : Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme courante Z195-09 de la CSA, «Chaussures de protection», et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE : Gaz	POINT DE CONGÉLATION : Non disponible	pH : Non disponible
POINT D'ÉBULLITION : Non disponible	TENSION DE VAPEUR : Non disponible	POIDS MOLÉCULAIRE : Non disponible
DENSITÉ RELATIVE : Eau = 1 Non disponible	SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Négligeable	
DENSITÉ RELATIVE : VAPEUR (air = 1) 1,096	VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate butylique = 1) : Non disponible	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE : Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR : Non disponible	MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME : 100 % (v/v)	SEUIL D'ODEUR : Non disponible

APPARENCE ET ODEUR : Incolore. Inodore à température et pression normales.

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Stable
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	Voir la section 7
INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :	Matériaux inflammables, particulièrement les huiles et les graisses.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Aucun.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Aucune donnée connue.

11. Renseignements toxicologiques

Voir la section 3.

12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO : Gaz comprimé, n.s.a. (Azote)

CLASSE DE DANGER : CLASS 2.2 : Gaz ininflammable, non-corrosif et non-toxique

N° D'IDENTIFICATION : UN1956

QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER(QPD): Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.

ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION : Gaz ininflammable, non-corrosif et non-toxique.

PLAQUE (si exigée) : Gaz ininflammable, non-corrosif et non-toxique.

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

LIS (Canada) Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).

SIMDUT (Canada) CLASSE A : Gaz comprimé

Réglementations Internationales

EINECS Non disponible

DSCL (CEE) R8- Le contact avec un matériau combustible peut provoquer un incendie.

Listes internationales Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements

MÉLANGES :

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

Nom du produit : Mélanges pour diffusion
pulmonaire(avec Acétylène)

N° F-4863-G

Date : 15-Oct-2013

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :

CLASSIFICATIONS HMIS :

SANTÉ 0

INFLAMMABILITÉ 0

DANGER PHYSIQUE 2

*Un astérisque utilisé conjointement avec les cotes d'évaluation des risques du SIMDUT indique un danger sur le plan de la reproduction et de la cancérogénicité.

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

VISSÉ : Non disponible.

À FILETS : Sans objet

RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : Sans objet

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151 -2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : www.cganet.com.

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas
P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers
V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Pour de plus amples renseignements sur chaque composant, se reporter à la FTSS du produit pur.

Les renseignements fournis dans la présente FTSS proviennent de sources techniques utilisant le système de FTSS Chemmate Mixture et de la FTSS du produit pur de chaque composant. Ces mélanges n'ont pas fait l'objet d'essais quant à leurs propriétés chimiques ou physiques ou à leurs effets sur la santé.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

DATE : 15-Oct-2013

SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement

N° DE TÉLÉPHONE : (905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario)
L5B 1M2